

Juin 2004 -La Fédération Nationale du Portage Salarial vient d'ouvrir ses portes

En janvier 2004, la F.E.N.P.S est née et réunie aujourd'hui près de 33 entreprises de portage salarial issues des différentes régions de France.

Sous la direction de sa présidente, Madame Josette Londé, la Fédération a été créée pour répondre à une demande pressante de plusieurs entreprises de portage souhaitant développer un esprit de collaboration et de partenariat avec des conditions d'adhésions simplifiées, hors des considérations partisans telles que les parrainages, les cautions ou encore les jugements.

Dans ce contexte, la F.E.N.P.S a pour mission la promotion et la reconnaissance de cette nouvelle forme de travail auprès des pouvoirs publics nationaux et surtout régionaux comme l'ANPE, l'APEC, etc.

Jouant un rôle important de médiateur entre clients, consultants et sociétés de portage salarial, cette institution met en place un certain nombre de services à forte valeur ajoutée pour ses membres, dont notamment :

- ✓ La création d'une caisse de caution mutuelle (garantie pour les entreprises et leurs salariés)
- ✓ Un groupement de juristes spécialisés
- ✓ Une négociation avec des assureurs pour la responsabilité civile, la mutuelle, assurance " chef d'entreprise ", etc.
- ✓ La représentation auprès des pouvoirs publics, des institutionnels, des syndicats et des entreprises
- ✓ Une participation active à des salons significatifs et organisation de manifestations tant à Paris qu'en Province.

Pour garantir aux salariés portés une gestion sérieuse, rigoureuse et honnête de leur dossier, la Fédération est soutenue par le Cabinet Lussan Brouillaud qui l'accompagne dans la résolution des problèmes de droits de sociétés, droit de contrats, droit du recouvrement et d'interaction du droit social et du droit commercial. Doté d'une riche expérience dans ce domaine spécifique, ce cabinet est ainsi en mesure d'offrir une réponse globale relative aux différentes interrogations des entreprises de portage salarial.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous connecter sur le www.fenps.org ou contacter l'attachée de presse au 06 71 92 89 48.

A propos de la F.E.N.P.S

Présidée par Madame Londé, La Fédérative Nationale du Portage Salariale qui réunit aujourd'hui près de 33 entreprises de portage, a été créée en janvier 2004 pour répondre à leurs différentes demandes : services, conseils, négociation, etc.

Les objectifs de la F.E.N.P.S sont de promouvoir cette nouvelle forme de travail et d'améliorer son cadre légal en offrant à ses adhérents des services à forte valeur ajoutée et des conseils appropriés.

Le Portage de A à Z

" Le portage correspond à une nouvelle forme de travail qui permet à une personne non immatriculée comme indépendant, de réaliser des missions pour une entreprise en toute autonomie avec un statut de salarié. On parle de portage salarial combinant autonomie de statut indépendant et la couverture sociale d'un salarié.

Ce faisant, le -porté- gère lui même sa clientèle, il négocie ses honoraires et la durée de ses contrats avec ses clients.

De son côté, la société de portage transforme ces honoraires en salaires. Elle lui permet donc d'être débarrassé des démarches administratives (comptables, juridiques et sociales).

Le consultant bénéficie ainsi tout au long de sa mission des mêmes avantages qu'un salarié : une couverture sociale, le droit aux indemnités de l'Assedic et une prévoyance. ”